

# APPEL À CANDIDATURES



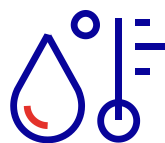
S'appuyer sur les données et les outils cartographiques pour développer des innovations répondant aux enjeux de l'eau



Protéger la ressource en eau



Améliorer la connaissance de l'information sur l'eau



Prévenir et gérer les risques associés à l'eau

Candidatures à adresser jusqu'au

**28 janvier 2024 à 23h59**

# SOMMAIRE

- 1 [Entités organisatrices](#)
- 2 [Objet de l'appel Inneauv](#)
- 3 [Thématiques et cas d'usage de l'appel Inneauv](#)
- 4 [Partenaires](#)
- 5 [Données et référentiels mis à disposition](#)
- 6 [Programme d'accompagnement des lauréats](#)
- 7 [Modalités de dépôt de candidature](#)
- 8 [Processus de sélection](#)
- 9 [Calendrier de l'appel Inneauv](#)
- 10 [Aspects juridiques](#)

# 1 ENTITÉS ORGANISATRICES

---



Service géologique national, le BRGM est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol dans une perspective de développement durable.

Partenaire de nombreux acteurs publics et privés, le BRGM place la recherche scientifique, l'expertise et l'innovation au cœur de ses actions. Son activité répond à 4 objectifs :

- comprendre les phénomènes géologiques et les risques associés,
- développer des méthodologies et des techniques nouvelles,
- produire et diffuser des données pour la gestion du sol, du sous-sol et des ressources,
- mettre à disposition les outils nécessaires à la gestion du sol, du sous-sol et des ressources, à la prévention des risques et des pollutions, aux politiques de réponse au changement climatique.



L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés du développement durable et de la forêt. Sa vocation est de produire et diffuser des données (open data), des représentations (cartes en ligne et papier, géovisualisation) et des référentiels relatifs à la connaissance du territoire national et des forêts françaises ainsi qu'à leurs évolutions.

L'IGN apporte ainsi un soutien à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques dans différents secteurs liés au territoire : aménagement, urbanisme, développement durable et protection de l'environnement, prévention des risques, défense et sécurité nationale, agriculture, foresterie, énergie, transports, éducation, santé, loisirs et tourisme, culture, etc.

# 1 ENTITÉS ORGANISATRICES

---

## DISPOSITIF INNOVATION DU



Le BRGM déploie un dispositif destiné à multiplier l'émergence d'innovation sur ses thématiques. Cela passe par 4 actions principales :

- Un processus de maturation des concepts issus des activités de recherche et d'expertise de l'établissement, à même de les porter vers le monde socio-économique et de faciliter leurs transferts vers acteurs économiques
- Le déploiement d'évènement d'innovation ouverte, croisant les connaissances scientifiques avec des potentiels créatifs
- Le développement de projets de co-innovation avec des acteurs de toute nature et de toute taille
- L'accompagnement à la création et au développement de nouvelles activités économiques, que ce soit par l'accompagnement de la maturation ou l'investissement via le fonds d'investissement SAGEOS



L'incubateur *IGNfab* aide les start-up et les PME à développer des produits et services numériques innovants, utilisant les données de l'IGN liées à la description du territoire et à la géolocalisation. Les entrepreneurs accompagnés bénéficient de l'expertise et des conseils de l'IGN, de l'offre de données et de services proposée par la Géoplateforme, d'un accès à des territoires d'expérimentation, ainsi que d'une ouverture sur son réseau institutionnel et partenarial.

Dans un contexte technologique et économique à évolution rapide, l'enjeu est d'accélérer le passage de la bonne idée au produit ou au service orienté marché, en donnant un coup de pouce à des projets de TPE ou de PME pour qu'ils intègrent plus facilement et de façon optimale la dimension géographique.

*IGNfab* fait partie du réseau des incubateurs de la GreenTech Innovation, initiative du ministère de la Transition écologique. Il est également membre du Réseau des incubateurs et accélérateurs de la région Île-de-France.

# 2 OBJET DE L'APPEL INNEAUV

Les pressions **naturelles et anthropiques** sur les ressources hydriques s'intensifient et deviennent un défi majeur à l'échelle nationale. Les importants épisodes de sécheresse des deux dernières années ont rappelé combien cette ressource est aussi rare (seulement 3% de la totalité de l'eau disponible sur Terre est de l'eau douce) que précieuse (élément clé de nombreux cycles naturels et de nombreux usages). Les changements climatiques accentuent en effet la pression sur ces ressources en provoquant des sécheresses plus fréquentes et des précipitations irrégulières, et les actions anthropiques perturbent les cycles naturels de l'eau.

En France, les enjeux liés à l'eau comprennent la gestion durable des ressources **superficielles et souterraines** et la mise en place d'une gouvernance par **bassin hydrographique**. Ces enjeux comprennent notamment :

- La préservation des équilibres hydrauliques, des cours d'eau, des nappes phréatiques et des écosystèmes associés ;
- La gestion et la surveillance des quantités de la ressource, des volumes prélevés et des flux ;
- Le maintien d'une qualité de l'eau à même d'assurer les usages clés de notre société, principalement l'alimentation en eau potable ;
- La gestion et la prévention des risques associés à l'eau.

La réponse à ces enjeux se retrouvent dans la **politique de l'eau** nationale et notamment dans trois actes de planification donnant des orientations de la planification écologique nationale :

- Le **plan eau**, qui porte une ambition forte sur la trajectoire de réduction des prélèvements et le développement d'une certaine sobriété ;
- La **stratégie nationale pour la biodiversité**, qui porte l'ambition des engagements internationaux de la France en matière de biodiversité. La politique de l'eau y est portée au travers des engagements sur la protection de la ressource, la restauration des zones humides ou encore la réduction des phytosanitaires ;
- Le **plan national d'adaptation au changement climatique**, qui fait une large place aux politiques de l'eau et de la biodiversité, pour contribuer aux nécessaires adaptations au changement climatique.

Pour répondre à ces enjeux, les développements de services innovants, **intégrés et systémiques, mobilisant et croisant les données** et sources d'information déjà disponibles sont cruciaux.

L'appel INNEAUV a pour ambition de sélectionner des solutions innovantes qui répondent à ces enjeux en s'appuyant sur des données et des outils cartographiques, et de leur proposer le soutien de l'IGN et/ou du BRGM pour accélérer leur développement.

# 3 THÉMATIQUES DE L'APPEL INNEAUV



## Protéger la ressource en eau

Les solutions proposées dans cette thématique devront prendre en compte l'eau en tant que ressource et entendront préserver sa disponibilité et sa qualité pour les usages anthropiques (eau potable, agriculture, industrie, ...) tout en préservant au maximum les cycles naturels et les écosystèmes associés à l'eau. Sont listés ci-dessous différents cas d'usages déjà identifiés (liste non exhaustive) :

- Gestion des prélèvements et des flux, suivis des nappes ;
- Développement et entretien des écosystèmes humides ;
- Systèmes de préservation, de réutilisation et d'économie de l'eau ;
- Soutien anthropique aux cycles de l'eau ;
- Surveillance de la qualité de l'eau et mesures de remédiation ;
- Détection des pertes hydriques et sécurisation des réseaux d'acheminement ;
- Développement d'une agriculture responsable ;
- Gestion de l'eau dans les productions d'énergie (barrages, refroidissement de centrales nucléaires, ...);
- ...



## Améliorer la connaissance de l'information sur l'eau

Les solutions qui seront proposées dans le cadre de cet axe thématique viseront à améliorer la connaissance des acteurs intervenant notamment dans la gestion de la ressource et dans les cycles anthropisés de l'eau. Les projets attendus pourront aussi s'adresser à l'ensemble des utilisateurs, particuliers comme professionnels, pour les sensibiliser et améliorer leur connaissance sur les différents enjeux de l'eau. Sont listés ci-dessous différents cas d'usages identifiés (liste non exhaustive) :

- Aide à la décision et à la gestion des territoires et des organisations (systèmes de traitement, de gestion des eaux, réseaux d'assainissement et d'eau potable, pilotage des volumes...);
- Aide à l'acquisition, la centralisation et l'analyse des données ;
- Pilotage des processus par la mesure de la qualité de l'eau ;
- Gestion des infrastructures utilisatrices ou régulatrices de l'eau ;
- Sensibilisation des publics sur les différents enjeux de l'eau ;
- ...

# 3 THÉMATIQUES DE L'APPEL INNEAUV

---



## Prévenir et gérer les risques associés à l'eau

Les projets et solutions attendus dans le cadre de cet axe thématique auront pour objectif de prévenir les risques naturels liés à l'eau et d'accompagner leur gestion, que ces risques soient liés à des événements marqués par un excès temporaire d'eau (crues, remontées de nappes, submersion marine, ...), par la sécheresse (phénomène de retrait-gonflement des argiles, ...) ou encore la détérioration d'états de l'eau (fontes des glaces, ...). Sont listés ci-dessous différents cas d'usages déjà identifiés (liste non exhaustive) :

- Solutions permettant une meilleure représentation des risques ;
- Simulation des phénomènes ainsi que leur modélisation en surface et en sous-sol ;
- Anticipation ou mise en œuvre des réponses aux phénomènes ;
- ...

# 4 PARTENAIRES

Pour cet appel à candidatures, l'IGN et le BRGM ont développé des partenariats avec différents acteurs qui vont permettre d'enrichir l'offre de services proposée aux lauréats dans le cadre de leur accompagnement.

Tout d'abord, les **opérateurs d'État / partenaires métier** proposant une expertise spécifique en relation avec la thématique de l'eau sont associés : la Direction de l'Eau et de la Biodiversité ([DEB](#)) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) qui fournit le cadrage politique et les grands enjeux auxquels répondre. L'Office français de la biodiversité ([OFB](#)) ou encore [Météo-France](#) : ils apporteront des données, des technologies et des expertises complémentaires à celles de l'IGN et du BRGM, dont ils pourront, le cas échéant, faire bénéficier les TPE, les PME et projets sélectionnés, aux conditions définies par chacun de ces partenaires.

Par ailleurs, l'IGN et le BRGM bénéficient du soutien de **structures d'appui à l'innovation et au développement** comme la [GreenTech Innovation](#), [Connect by CNES](#) ou encore le pôle de compétitivité [Cap Digital](#). Dans le cadre de leurs missions, ces structures appuient les TPE et les PME dans leur sphère d'influence (domaine de compétence ou zone géographique), par exemple pour du financement ou de la recherche de financements, des locaux, du conseil RH, de la formation, de la mise en relation avec des partenaires. [IGN FI](#), société d'ingénierie spécialisée au niveau mondial dans l'élaboration et la réalisation de projets géomatiques, proposera un appui au développement international des projets.

Enfin, plusieurs **territoires d'expérimentation** offrent aux start-up la possibilité de tester leur solution sur un terrain grandeur nature : [Paris-Est-Marne & Bois](#) (94), la [Région Centre Val de Loire](#), et [Ardenne Métropole](#).





# 5 LES DONNÉES ET RÉFÉRENTIELS MIS À DISPOSITION

## DONNÉES ET RÉFÉRENTIELS DU BRGM



La BDLISA (Base de Donnée des Limites des Systèmes Aquifères) est un référentiel cartographique du Système d'Information sur l'Eau. Cette base de donnée classe le sous sol en entités hydrogéologiques qui sont décrites selon différentes propriétés : aquifère ou imperméable, écoulements libres ou captifs, milieu poreux, fracturé, karstique...



ADES est le portail national d'Accès aux données sur les eaux souterraines pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Il rassemble sur un site Internet public des données quantitatives et qualitatives relatives aux eaux souterraines.



Hub'eau est l'outil de diffusion des données du Système d'information sur l'eau (SIE) à destination des ré-utilisateurs, qu'il s'agisse de développeurs web ou mobiles, de bureaux d'étude, de services publics, de collectivités, d'entreprises, ...

Service pérenne de la toile Eau France, Hub'Eau met à disposition des API favorisant l'accès aux données du SIE dans des formats simples d'emploi et propices à la réutilisation (CSV, JSON, GeoJSON)

## SIGES

Les SIGES (Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines) sont des plateformes permettant la valorisation de l'information publique dans le domaine des eaux souterraines pour une région administrative ou selon un découpage géographique lié aux bassins versants.

# 5 LES DONNÉES ET RÉFÉRENTIELS MIS À DISPOSITION

## DONNÉES ET RÉFÉRENTIELS DU BRGM

### GÉORISQUES

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a développé, en partenariat avec l'établissement public français pour les applications des sciences de la Terre (BRGM) : le portail Géorisques.

Il répertorie l'ensemble des risques naturels et technologiques sur le territoire français.



Le site MétéEAU permet, pour des points de surveillance associés à un modèle hydrologique global, la visualisation en quasi temps réel des données brutes et valorisées issues des mesures effectuées sur le réseau piézométrique national géré par le BRGM. MétéEAU Nappes offre un ensemble de services permettant le suivi du comportement actuel et futur des aquifères en France (et par extension, pour les aspects de gestion, à la disponibilité de la ressource en eau par anticipation).



### InfoTerre

InfoTerre est le portail web d'accès aux données scientifiques du BRGM. Il offre un accès gratuit, en ligne, aux données scientifiques du BRGM : cartes géologiques, Banque du Sous-sol (BSS) ainsi que de nombreuses autres données thématiques.

Il comprend donc notamment les données de forages réalisés sur le territoire français.

# 5 LES DONNÉES ET RÉFÉRENTIELS MIS À DISPOSITION

## PORTAILS, DONNÉES ET RÉFÉRENTIELS (IGN + PARTENAIRES)

### La Géoplateforme



La [Géoplateforme](#), plateforme ouverte et mutualisée pour l'hébergement et le partage des données géolocalisées, prend progressivement le relais de l'infrastructure historique des géoservices du Géoportail IGN dont l'arrêt définitif est fixé au 15 janvier 2024. L'infrastructure et le moteur puissants de la Géoplateforme vont permettre de répondre aux besoins des producteurs et des développeurs de services.

### [cartes.gouv.fr](#)

Le site [cartes.gouv.fr](#), qui émane de l'infrastructure [Géoplateforme](#), s'adresse aux collectivités territoriales, acteurs publics, entreprises, associations et citoyens. Il offrira progressivement un accès libre à des cartes et données publiques sur de nombreux thèmes (topographie, foncier, écologie, sécurité, réglementations...) et proposera aussi des services permettant à chacun de créer, héberger, contribuer, partager, visualiser et publier des données et des cartes en autonomie.



La BD TOPAGE® est une coproduction OFB / IGN qui vise à décrire les entités hydrographiques du territoire français afin de constituer un référentiel national permettant de localiser des données relatives à l'eau. Plus exhaustive, précise, et mise à jour de manière collaborative, la BD TOPAGE® répondra mieux aux nouveaux besoins des acteurs de l'eau. Elle regroupe les jeux de données des cours d'eau, des plans d'eau, des surfaces élémentaires, des tronçons hydrographiques, des bassins hydrographiques ; bassins...

# 5 LES DONNÉES ET RÉFÉRENTIELS MIS À DISPOSITION

## RÉFÉRENTIELS SUR L'EAU (PARTENAIRES + IGN)

### Référentiel « Les cours d'eau BCAE » (Bonnes conditions agricoles et environnementales de la PAC)

Référentiel produit par l'IGN en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, qui s'appuie sur la [BD TOPO](#)<sup>®</sup> et sur les cartes locales des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) pour répondre à l'enjeu de connaissance et de suivi des cours d'eau dans les parcelles agricoles déclarées à la PAC pour réduire l'impact des produits phytosanitaires.

### L'inventaire national des plans d'eau (INPE)

Référentiel hydrographique national produit par l'IGN en partenariat avec la [DEB](#) et en coordination avec l'[IGEDD](#). Ce référentiel, issu d'un appariement de la [BD TOPO](#)<sup>®</sup> et de données externes (satellites par exemple), permet de connaître et suivre les volumes d'eau stockés sur les territoires, et d'aider à établir des indicateurs de sécheresse notamment (avec près de 850 000 plans d'eau référencés en France métropolitaine).

### La nouvelle cartographie nationale administrative des zones humides

Ce nouveau référentiel national mis en place par l'IGN en partenariat avec la [DEB](#), partie intégrante de la stratégie nationale de la biodiversité, est issu de l'appariement de la [BD TOPO](#)<sup>®</sup> et des données externes des DREAL.

La cartographie nationale administrative des zones humides est réalisée à partir de plusieurs couches cartographiques. La première couche est la cartographie des inventaires de zones humides. Cette dernière est hébergée par le Forum des Marais Atlantiques (FMA). La deuxième couche de pré-localisation des zones humides s'appuie sur la combinaison de cartographies provenant de plusieurs acteurs (DREAL et PatriNat).

Cette cartographie sera utile pour identifier les services écosystémiques rendus par les zones humides tels que les sources de biodiversité et d'eau potable, et le stockage du carbone.

# 5 LES DONNÉES ET RÉFÉRENTIELS MIS À DISPOSITION

## LE PORTAIL EAU FRANCE



[Eaufrance](#) est un service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques. Il a pour but de faciliter l'accès à l'information publique dans le domaine de l'eau en France. Il donne notamment accès à un ensemble de sites spécialisés hébergeant des données sur l'eau.



# 6 PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS

Au titre de leur mission de service public, l'IGN et le BRGM assurent à la fois des missions de production, de recherche et développement (R&D), d'expertise et de formation. Mettant à disposition l'ensemble de leurs compétences, le BRGM et l'IGN apporteront un appui aux lauréats de l'appel à candidatures INNEAUV, sur une durée de 12 à 24 mois en moyenne et en fonction des besoins exprimés par les porteurs de projets sélectionnés, sur les aspects suivants :

## ACCÈS PRIVILÉGIÉ AUX DONNÉES ET PLATEFORMES

- Le BRGM et l'IGN\* faciliteront l'accès et l'utilisation de leurs données par les lauréats et pourront étudier la mise en place d'accès sur-mesure au besoin (\*les données du BRGM mentionnées en partie 5 et toutes les données de l'IGN sont libres et accessibles gratuitement en Licence Ouverte Etalab 2.0).

## EXPERTISE ET/OU CONSEIL « MÉTIER »

- Par des experts ou des chercheurs BRGM et/ou l'IGN (approche au cas par cas), que ce soit sur des problématiques associées aux données ou métiers de l'eau.

## INCUBATION DU PROJET

Le BRGM et/ou l'IGN accompagneront les projets lauréats dans leur maturation ou passage à l'échelle, notamment sur les dimensions suivantes :

- Mise en œuvre de démarches orientées utilisateurs ;
- Constructions de modèles économiques incluant des utilisateurs publics ;
- Marketing et stratégie de développement vis-à-vis de clients publics.

## ACCÈS AUX RÉSEAUX DE PARTENAIRES

L'IGN et le BRGM ouvriront leurs réseaux institutionnel et partenarial respectifs aux lauréats :

- Relais vers des organismes compétents pour apporter un soutien complémentaire sur le plan technique ou dans le domaine de l'innovation (pôles de compétitivité, réseau des incubateurs, agences de développement, etc.) ;
- Mises en relation avec des acteurs institutionnels (ministères, opérateurs de l'État, collectivités locales...) pouvant être intéressés par les solutions proposées ;
- Relais vers des entreprises utilisatrices potentielles (BRGM) ;
- Mise en relation possible avec [le dispositif d'innovation Datalliance](#) (IGN).

# 6 PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS

## PROJETS COLLABORATIFS

- Mise en relation avec d'autres porteurs de projets ou organismes notamment dans le cadre de constitution de consortium pour co-développer un produit ou service, ou pour répondre à des appels à projets nationaux ou européens ;
- Le dépôt conjoint de projets collaboratifs à des guichets de financement pourra être étudié.

## RECHERCHE DE FINANCEMENT

Le BRGM et/ou l'IGN pourront accompagner les lauréats dans leur recherche de financement de projets, en leur proposant notamment :

- Une cartographie des guichets de financement ;
- La mise en relation avec des financeurs potentiels ;
- Une mise en relation des lauréats avec SAGEOS, le fonds d'investissement du BRGM.

## FORMATION

- Le BRGM et l'IGN mettront à disposition des lauréats leur catalogue de formation interne si besoin.

## PRESTATIONS DE R&D (BRGM)

- Le BRGM pourra proposer un accompagnement sur mesure dimensionné avec les équipes du Cerema, au cas par cas, selon les besoins des candidats, sous la forme de prestations : co-développement, définition fine de protocoles d'expérimentation pour tester les solutions, recherche de terrain d'expérimentation, prestations de R&D, thèses CIFRE...

## MISE À DISPOSITION D'UN ESPACE DE CO-WORKING (IGN)

- Les lauréats de l'appel à candidatures INNEAUV pourront bénéficier d'un hébergement gratuit dans les espaces de co-working d'IGNfab situés au siège de l'IGN à Saint-Mandé (94) pendant toute la durée de leur projet.

## COMMUNICATION SUR LES PROJETS LAURÉATS

- Promotion du projet dans les supports de communication IGN/BRGM (sites, newsletters, réseaux sociaux...);
- Visibilité au sein des réseaux partenariaux (Greentech Innovation, réseau des incubateurs et accélérateurs de la Région Île-de-France...);
- Participation à des salons événements (types Meet'up Greentech, Salon des Maires, Pollutec,...).

# 6 PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS

---

Plusieurs territoires d'expérimentation sont proposés aux lauréats de l'appel à candidatures Inneauv (cf. partie 4), pour pouvoir tester leurs solutions en grande nature et faciliter leur mise en œuvre à différentes échelles qu'elles soient régionales ou locales, en milieu urbain, semi-urbain ou rural.

## **FACILITATION DE L'ACCÈS À DES DONNÉES TERRITORIALES SPÉCIFIQUES**

Les territoires d'expérimentation pourront permettre l'identification et la fourniture de données spécifiques, dont ils ont la maîtrise ou pour lesquelles ils disposent des contacts/réseaux pour leur bonne mise à disposition.

## **MISE EN RELATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE**

Les territoires d'expérimentation pourront identifier des acteurs en leur sein, utilisateurs potentiels ou soutiens des innovations, afin de faciliter la mise en expérimentation.

## **IDENTIFICATION DES INITIATIVES DU TERRITOIRE**

Les territoires d'expérimentation pourront aider les lauréats à connaître et se connecter avec des initiatives sur le territoire (projets de recherche, plateformes, observatoires, ...) à même d'augmenter l'offre de services ou la maturité des innovations.



# 7 MODALITÉS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

## **PUBLICATION DU RÈGLEMENT DE CANDIDATURE**

Ce règlement est l'objet du présent document. Il est publié le jour du lancement de l'appel à candidatures auquel il se réfère.

## **DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Pour candidater à cet appel, un formulaire de candidature doit être rempli en ligne, à partir de la plateforme indiquée ci-dessous.

### [PLATEFORME DE CANDIDATURE](#)

Ce formulaire pourra être complété par un fichier descriptif du projet d'un maximum de 15 pages au format PDF, à transmettre via la même plateforme.

Ce fichier permettra aux candidats de décrire des éléments du projet qu'ils n'auraient pas pu renseigner de façon adéquate via le formulaire de candidature. Ils pourront concerner la faisabilité technique du projet envisagé, la description du besoin auquel il répond, un calendrier de réalisation envisagé avec une estimation de la charge de développement qui reste à fournir, une étude (ou pré-étude) du marché qu'il adresse, ou l'apport demandé à l'IGN et/ou au BRGM et le cas échéant, à leurs partenaires.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

### **ENTITÉS ÉLIGIBLES**

Les entités éligibles à cet appel à candidatures sont les très petites entreprises (TPE), les petites et moyennes entreprises (PME) et les associations.

### **LANGUE FRANÇAISE**

Le formulaire de candidature devra être renseigné en langue française, ainsi que, dans la mesure du possible, tous les autres documents remis par les candidats.

# 8

## PROCESSUS DE SÉLECTION

### PRÉSÉLECTION

Des experts du BRGM et de l'IGN évalueront les dossiers de candidature et effectueront une présélection selon les critères d'éligibilité et de sélection définis dans les sections 7 et 8 du présent règlement.

### ÉCHANGES BILATÉRAUX AVEC LES PORTEURS DE PROJETS PRÉSÉLECTIONNÉS

Un échange avec les porteurs des projets présélectionnés sera organisé pour approfondir les éléments décrits dans le dossier de candidature et éclaircir certains points en vue de la présentation orale.

### PRÉSENTATION ORALE DES PROJETS PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats dont les projets auront été présélectionnés présenteront leur projet oralement devant le Comité de sélection composé :

- d'experts du BRGM et de l'IGN,
- de partenaires métiers et d'experts indépendants choisis en fonction de la thématique considérée dans cet appel,
- de représentants des territoires d'expérimentation partenaires.

Ce Comité recommandera les projets qui bénéficieront de l'appui du BRGM et de l'IGN.

### DÉCISION DE SÉLECTION

La Présidente du BRGM et le directeur général de l'IGN fixeront la liste des projets retenus sur proposition du Comité de sélection.

### CONVENTION DE PARTENARIAT

Une fois sélectionnés, les projets font l'objet d'une convention entre le BRGM et/ou l'IGN, et l'entreprise porteuse. Cette phase d'environ un mois sera utilisée pour vérifier les conditions du partenariat avant engagement réciproque.

# 8

## PROCESSUS DE SÉLECTION

### LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Une fois sélectionnés, les projets font l'objet d'une convention entre le BRGM et/ou l'IGN, et l'entreprise porteuse. Cette phase d'environ un mois sera utilisée pour vérifier les conditions du partenariat avant engagement réciproque.

Pendant la phase projet, une convention entre l'entreprise porteuse d'un projet sélectionné, l'IGN et le BRGM, définit leurs droits et devoirs respectifs.

Le cas échéant, en fonction des apports sollicités par l'entreprise pour son projet, cette convention associera un ou plusieurs partenaires de l'appel à candidatures, parmi les partenaires mentionnés en section 4.

Cette convention listera les connaissances propres de chacun et décrira les droits s'appliquant à l'éventuel produit commun du projet. Selon les cas de figure et le degré de maturité du projet, il pourra s'agir d'un contrat de type Recherche et Développement qui ne sera en rien contraignant pour la suite du processus, ou d'un contrat « de coproduction » pouvant indiquer les futures responsabilités en matière d'industrialisation et d'édition : édition par la seule entreprise du produit ou du service ou coédition.

La convention de partenariat précisera notamment la durée initiale du projet, les moyens alloués par les parties, les objectifs à atteindre et les critères à examiner pour une éventuelle poursuite.

# 8 PROCESSUS DE SÉLECTION

---

## CRITÈRES DE SÉLECTION

### **CARACTÈRE INNOVANT**

Le projet doit avoir un fort caractère innovant, que ce soit en matière :

- d'attente client (proposer un service qui n'était jusqu'ici pas rendu, ou pas dans les mêmes conditions) ;
- de technologie utilisée, de performance du processus de production en termes de délai, de qualité ou de coût ;
- de modèle économique ;
- de mode d'administration du service.

### **UTILISATION DES DONNÉES DES ORGANISATEURS**

Le projet utilise les données et/ou l'expertise spécifique du BRGM et/ou de l'IGN. Un projet utilisant des données de chacun des organisateurs sera particulièrement valorisé.

### **PERTINENCE THÉMATIQUE**

Le projet s'inscrit dans la thématique de l'appel à projets et contribue à la réponse aux enjeux de l'eau.

### **POTENTIEL ÉCONOMIQUE**

Une pré-étude de marché doit avoir été réalisée, permettant de montrer l'intérêt d'un secteur de marché, et un modèle économique doit être proposé.

### **MATURITÉ TECHNIQUE**

Le projet proposé doit avoir atteint un certain niveau de maturité : sa faisabilité technique doit avoir été globalement analysée/démonstrée.

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le porteur du projet devra être titulaire des droits éventuels et/ou disposer des autorisations nécessaires pour développer son projet.

# 9 CALENDRIER DE L'APPEL INNEAUV

---

PUBLICATION  
DU  
RÈGLEMENT

**18/12/2023**

DATE LIMITE  
DE DÉPÔT DE  
CANDIDATURE

**28/01/2024**  
(à 23h59)

ANNONCE  
DE LA  
PRÉSÉLECTION

**29/02/2024**

ÉCHANGES  
BILATÉRAUX

**Du 04 au 15/03  
2024**

PRÉSENTATION  
ORALE  
DES PROJETS

**20/03/2024**

ANNONCE  
DES  
LAURÉATS

**Avril 2024**

INCUBATION ET SOUTIEN  
AUX PROJETS

**À partir du mois d'avril 2024**

# 10 ASPECTS JURIDIQUES

---

## CONFIDENTIALITÉ

Les candidats s'engagent à garder strictement confidentielles toutes informations relatives aux programmes du BRGM et de l'IGN, et de façon générale, à la stratégie et au fonctionnement interne du BRGM et de l'IGN et de leurs partenaires, dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de la phase de sélection des projets innovants, y compris notamment leur participation au programme.

Le BRGM, l'IGN et leurs partenaires s'engagent à garder strictement confidentielles toutes informations relatives aux projets soumis par les candidats dans le cadre de cet appel.

De plus, les candidats d'une part, le BRGM et l'IGN et ses partenaires d'autre part, s'engagent (i) à ne communiquer tout ou partie de ces informations qu'aux membres de leur personnel ou éventuels sous-traitants ayant besoin d'en connaître et (ii) en tout état de cause, à faire respecter cette obligation de confidentialité par leurs équipes et éventuels sous-traitants.

Dans le cas où le projet d'un candidat n'aurait pas été sélectionné par l'IGN et le BRGM au terme de la phase de sélection, la présente obligation de confidentialité restera en vigueur pour une durée d'un (1) an à compter de la notification de refus du projet.

Le BRGM et l'IGN se réservent le droit de communiquer sur leurs programmes et les candidatures réceptionnées publiquement et auprès de leur personnel. Ils ne pourront toutefois citer nommément une entreprise dans sa communication externe qu'avec l'accord exprès et préalable de cette dernière.

# 10 ASPECTS JURIDIQUES

---

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les candidats reconnaissent et acceptent qu'en participant au programme de l'IGN et/ou du BRGM, ils concèdent automatiquement à l'IGN et/ou au BRGM, pour la durée et l'objet du programme, une licence non exclusive d'utilisation des droits de propriété intellectuelle/industrielle contenus dans leur dossier de candidature et de façon plus générale, dans leur projet.

Le présent Règlement ne prévoit aucun transfert de droits de propriété intellectuelle/industrielle entre l'IGN, le BRGM et les candidats. En effet, les droits de propriété intellectuelle/industrielle appartenant à chacun restent son entière propriété.

## TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE CONFIDENTIEL

L'IGN et le BRGM pourront, en leurs qualités de responsable de traitement au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, être amenés à traiter les données à caractère personnel transmises par les candidats dans le cadre des programmes IGN et BRGM aux fins de traitement des candidatures.

Les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ce droit peut être exercé à tout moment en envoyant une demande à cet effet à [contact@inneauv.fr](mailto:contact@inneauv.fr). Les candidats peuvent également s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données les concernant. Cependant, certaines données à caractère personnel étant nécessaires au traitement des candidatures, en cas d'exercice du droit d'opposition par les candidats, l'IGN et le BRGM seront dans l'impossibilité de procéder au traitement de la candidature et la demande de candidature sera réputée annulée.

# 10 ASPECTS JURIDIQUES

---

## ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats s'engagent à :

- remplir le dossier de candidature de façon exhaustive, complète, sincère et à jour ;
- répondre promptement à toutes éventuelles demandes complémentaires du BRGM et/ou de l'IGN relatives à leur candidature ;
- en cas d'acceptation dans l'appel INNEAUV, participer à d'éventuelles opérations de communication interne ou externe relatives à celui-ci, initiées par le BRGM et/ou l'IGN. L'entreprise ne pourra toutefois être citée nommément dans une communication externe qu'avec son accord exprès et préalable ;
- en cas d'acceptation dans le programme du BRGM et/ou de l'IGN, honorer les éventuels rendez-vous internes de présentation de leur projet prévus par le BRGM et/ou l'IGN, y compris avec les éventuels sponsors.

Tout non-respect de ses engagements par un candidat entraînera sa disqualification quel que soit le stade d'avancement de sa candidature.

## FRAIS DE PARTICIPATION À L'APPEL

La participation à l'appel à candidatures INNEAUV est gratuite, à savoir qu'aucun frais de participation n'est dû.

Tout frais éventuellement engendré (frais de déplacement, de constitution du dossier, etc.) par les candidats du fait de leur candidature restera à leur seule charge.



# 10 ASPECTS JURIDIQUES

---

## RESPONSABILITÉ

Le BRGM et l'IGN sont libres, à tout moment, de modifier le calendrier et/ou le déroulement des différentes étapes de l'appel à candidatures INNEAUV.

Le BRGM et l'IGN ne sauraient en aucun cas voir leur responsabilité engagée en cas (i) de retard dans la réponse aux candidatures et (ii) de refus d'un dossier de candidature à l'appel.

Les candidats sont responsables du contenu de leur dossier de candidature et notamment de toute information ou document qui y figure.

## JURIDICTION COMPÉTENTE

Le règlement est soumis à la loi française.

Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Géosciences pour une Terre durable

**brgm**

**IGN**

INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE